

Vérité biblique et libéralisme dans l'"essai sur la manifestation des convictions religieuses" d'Alexandre Vinet

Autor(en): **Stahelin, Ernst**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de Théologie et de Philosophie**

Band (Jahr): **25 (1937)**

Heft 105: **Centenaire de l'installation de Vinet à l'académie de Lausanne**

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-380318>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VÉRITÉ BIBLIQUE ET LIBÉRALISME DANS
L'ESSAI SUR LA MANIFESTATION DES CONVICTIONS
RELIGIEUSES D'ALEXANDRE VINET

En automne 1837, Vinet quittait Bâle pour Lausanne. Il emportait avec lui le plan d'une grande enquête sur la manifestation de la foi et sur les relations de l'Eglise et de l'Etat, enquête mise au concours, en 1833, par la Société de la morale chrétienne, à Paris. Le 28 mars 1839, il envoyait son manuscrit à la Société et obtenait le prix le 22 avril de la même année. Trois ans plus tard, son travail paraissait sous le titre : *Essai sur la manifestation des convictions religieuses et sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat*. Lors de l'assemblée du jury qui couronna ce travail, Henri Lutteroth souligna le fait que la Société avait dû attendre six ans le succès de sa proposition, et il ajoutait à ce propos : « Je sens que j'ai ici l'insigne honneur d'inaugurer un monument... Il ne nous semble pas avoir attendu trop longtemps : qu'est-ce, en effet, que six ans pour dire à l'humanité un de ces mots qui ont de l'écho à travers les siècles ? »

En un jour comme celui-ci, où nous célébrons l'installation de Vinet dans sa chaire lausannoise, il est opportun que nous l'entendions à nouveau, ce « mot » qui est un des fruits les plus remarquables de l'activité de Vinet à Lausanne, et cela d'autant plus que les problèmes traités dans cet ouvrage se posent à nouveau et avec la plus grande insistance à la génération actuelle. Mais, si nous avons à cœur d'entendre à nouveau la parole de Vinet et de la prendre au sérieux, nous ne pourrions nous contenter de la reproduire simplement. Nous devons l'éclairer de la lumière de l'Evangile et rechercher à cette lumière ce qui en est périmé et ce qui en demeure.

I

Pour comprendre l'étude de Vinet, il faut connaître la question de la Société de la morale chrétienne à laquelle cette étude a cherché à répondre. La question avait été posée par un philanthrope voyageur, Camille Rostan, converti en 1817, qui s'était dès lors intéressé à diverses activités évangéliques et dirigeait à Paris une petite communauté dissidente. Elle était ainsi formulée : « Est-ce un devoir pour tout homme de chercher à se former une conviction en matière de religion et d'y conformer toujours ses paroles et ses actes ? » Philippe-Albert Stapfer la développait comme suit : il s'agissait d'« établir l'obligation pour chacun de ne pas rester dans l'indifférence ou le doute sur la destination de l'homme et sur ses rapports avec la divinité » ; en outre, il fallait examiner s'il était normal de se considérer « comme lié à la religion de ses pères et de continuer à suivre un culte auquel on ne croit plus » ; enfin, on devait traiter les rapports de l'Eglise et de l'Etat : l'Etat ne doit-il que « protéger la liberté des citoyens » ou bien a-t-il aussi pour mission « le développement harmonique et complet de leurs facultés » de sorte que l'enseignement religieux serait aussi essentiellement une de ses attributions ?

Voilà les questions que devait traiter Vinet, aussi bien dans son mémoire de 1839 que dans l'*Essai* de 1842.

« Le mal le plus évident de notre siècle », déclare-t-il dans l'introduction de l'*Essai*, « ou peut-être le symptôme le plus évident de son mal, n'est-il pas l'absence presque universelle de convictions en religion, en morale, en politique même ? Ce ne sont pas seulement les convictions, c'est la conviction qui fait défaut... Le scepticisme est devenu le tempérament du siècle... On dirait que cette génération, à force de tout comprendre, est devenue incapable de rien juger... La vie, pour retrouver un centre de gravité, l'action, pour avoir un point de départ, sont réduites à le chercher dans l'intérêt, bien ou mal entendu ; seule certitude, seule vérité restée debout dans l'universelle ruine des convictions » (p. 13 s.). Le but de l'ouvrage de Vinet sera donc de faire front contre cet abandon de toute conviction, contre le mal le plus évident du siècle.

La première partie traite du devoir de manifester la conviction religieuse. Les deux premiers chapitres sont consacrés à la « manifesta-

tion des convictions en général ». La notion de vérité y joue un rôle décisif. Qu'est-ce que cette vérité ? « La vérité morale est cet éther incorruptible, imperturbable, entre lequel et notre terre s'étendent, comme un voile épais, les nuages de l'erreur et du péché » (p. 49). Mais il appartient à son essence de se réaliser dans le monde. « Chaque homme, chaque siècle, a recueilli d'elle... un mot qu'il se rappelle et qu'il répète ; nulle part tout entière, nulle part établie, elle a tout marqué de son empreinte ; dans toutes les institutions, dans tous les préjugés, dans les mœurs les plus différentes, il y a quelque chose d'elle ; le monde humain, la société, ne vivent que de son souvenir : c'est le sel qui les préserve d'une entière dissolution » (p. 50). « Le progrès moral de l'humanité est tellement inséparable de son progrès que l'humanité, en l'abdiquant, s'abdiquerait elle-même » (p. 51). La vérité elle-même, la vérité totale, c'est Jésus-Christ ; mais le chemin de Jésus-Christ passe par Golgotha. De même, « la vérité partielle, tantôt sous la forme d'un principe, tantôt déjà personnifiée dans quelque homme » a son calvaire. Certes, « la vérité est plus forte que ses adversaires », mais il n'en est pas moins vrai que « sa marche est un dur labeur ». A ce combat et à cette victoire de la vérité, l'homme doit maintenant participer : « Il ne serait pas digne de l'homme d'attendre passivement ce résultat sans y concourir... Grâce à Dieu, les efforts des soldats de la vérité sont pour quelque chose dans ses victoires. Il n'est aucun grand résultat moral et social qui n'ait été prophétisé par la conscience ; aucune vérité dont l'avènement dans le monde ait été absolument inopiné ; aucune révolution dans les choses à laquelle la pensée n'ait préparé sa voie » (p. 54 s.). Sans doute, personne ne doit professer une conviction avant de l'avoir laissée mûrir. Il faut même dire qu'aucune vérité ne devient mieux « une partie de nous-mêmes que celle que nous avons longtemps combattue. Être convaincu, c'est avoir été vaincu » (p. 60).

Mais on pourrait objecter : n'est-il pas dangereux et téméraire de « multiplier les individualités, de créer partout et incessamment des oppositions et des luttes » ? Vinet répond : « Bien loin d'opposer l'individualité à l'unité comme son contraire, il faut l'y rapporter comme son moyen. Les consciences, livrées à elles-mêmes, disent essentiellement la même chose ; frappées d'un certain côté, les âmes rendent le même son » (p. 64). « Nous avons compris que la lutte est la conséquence normale de l'état antinormal où nous a placés la chute première » (p. 66). « Oter de la vie des peuples l'obstination de la pensée

et l'opiniâtreté des consciences, c'est refuser à la société son lendemain, c'est ouvrir à la civilisation un profond et silencieux tombeau » (p. 73).

Après avoir ainsi parlé de la manifestation des convictions en général, Vinet en vient, aux chapitres III et IV, à parler de la manifestation des convictions religieuses. Il montre tout d'abord que partout, dans l'humanité, la question et la connaissance de la vérité morale sont précédées et déterminées par la question et la connaissance de l'idée de l'infini, que c'est à cette idée que l'existence morale de l'homme est ancrée, que c'est en elle qu'elle est premièrement fondée. « Quand la gloire, l'intérêt matériel, le culte de la pensée et des arts, ou quelque passion sociale semblaient absorber les esprits, et suffire aux besoins de l'âme, l'idée de l'infini... veillait infatigable dans les cœurs, y prenait le nom de Dieu ou des dieux, y créait ou y conservait la religion. Bon gré mal gré, l'homme était entraîné à régler cette grande affaire » (p. 77 s.). N'importe quelle cause peut nous conduire au centre de nous-mêmes, dans notre isolement, n'importe quelle cause peut nous rejeter sur nous-mêmes. « Elle nous mettra par cela seul face à face de l'infini, auquel notre existence se rejoint d'elle-même, dès que les rapports inférieurs ont cessé de se faire sentir... Alors nous sentons que Dieu est l'idée des idées, la vérité des vérités ; que non seulement il enveloppe toute notre existence, mais qu'il en pénètre toutes les parties ; que sa pensée réclame comme lui-même un droit de toute-présence, qu'elle veut être mêlée à la fois à tous les éléments et successivement à tous les moments de notre vie » (p. 84). « La conviction religieuse... touche de si près aux parties morales de notre existence qu'elle ne s'en distingue pas. » « Supposez que... la foi en Dieu existe ou surgisse dans une âme, quelle différence en ferez-vous d'avec la foi morale ? Quel autre siège lui donnerez-vous que la conscience, c'est-à-dire que le siège de la vie morale ? » (p. 85). Inversement, « tout ce qui ne se rattache pas à quelque chose hors de nous et au-dessus de nous, tout ce qui ne porte pas le caractère de l'obéissance et de l'obligation, tout ce qui, dans le sens le plus général du mot, n'est pas *religieux*, n'a véritablement aucune valeur morale » (p. 88 s.).

C'est pourquoi la société a le plus grand intérêt à la croyance religieuse des individus et à sa manifestation. « Aux yeux de la société, la conviction religieuse d'un homme constitue sa signification, mesure

sa valeur, prédit sa vie » (p. 94). La foi chrétienne a ici une importance toute particulière. « Le christianisme est radical au plus haut degré, radical en morale. Il déracine une vie, il en plante une autre. Seul entre toutes les religions, il est en hostilité directe avec la nature humaine en ce qu'elle a de déchu, comme aussi seul il coïncide avec cette même nature en ce que le péché n'a pas atteint ; le plus humain à la fois et le moins humain de tous les systèmes ; paraissant à la fois nous accorder tout et nous refuser tout, et en effet accordant tout à l'humanité et refusant tout au péché. Nulle religion, par conséquent, ne détermine plus à fond l'être moral » (p. 95 s.).

C'est ainsi que Vinet en vient à poser les thèses suivantes : « La sincérité et la franchise dans la profession des doctrines religieuses est un gage de santé morale pour la société ; tant que cette vertu est en honneur, toutes les convictions morales sont en sûreté ; mais, avec la dissimulation de la pensée religieuse, viennent, dans une succession rapide, l'indifférentisme dogmatique et moral, la préférence donnée à l'utile sur l'honnête et enfin la démolition complète des idées morales. C'est donc dans l'intérêt de la morale, de l'honnêteté publique et privée, que nous demandons une franche manifestation des convictions religieuses » (p. 101).

Cette manifestation n'est pas un devoir envers la société seulement, mais encore « envers notre prochain, envers Dieu, envers notre conviction elle-même » (p. 112). La manifestation des convictions religieuses est un devoir vis-à-vis du prochain, dans l'intérêt même du prochain. Dieu « a irrévocablement ordonné que la vérité fût pour chaque homme un don de l'homme... » (p. 119). Si nous « croyons pouvoir garder pour nous la vérité qui nous a été confiée, nous ne faisons pas autre chose que de nier le plan de Dieu ou de le renverser » (p. 120).

La manifestation des convictions religieuses est aussi un devoir envers Dieu, envers Dieu surtout, envers Dieu d'abord. « Oui, si Dieu est Dieu, si l'homme est l'homme, la gloire de Dieu est le but de l'homme ; l'homme a été créé pour rendre gloire à Dieu ; il est la voix donnée au monde pour célébrer Dieu ; sa bouche, sa vie, sa pensée n'ont d'autre usage que de glorifier Dieu ; tout ce qu'il fait dans un autre esprit est une œuvre perdue, un mouvement sans progrès, et se retranche de sa vie » (p. 128).

Enfin, la manifestation des convictions religieuses « peut être réclamée dans l'intérêt de ces convictions elles-mêmes ». Il est bien possible qu'il ne dépende pas de nous d'acquérir une conviction. « Mais

la manière dont une conviction s'acquiert est bien différente des conditions sous lesquelles elle se conserve ». Ainsi, la « manifestation est pour la vérité ce que l'air est pour la flamme... en lui refusant l'air, vous l'étouffez... Rien n'est changé à l'extérieur ; tout semble en son premier état ; seulement, dans ce fond de l'âme où vous pensiez rencontrer un être vivant, c'est un cadavre que vous trouvez... Oh ! que de vérités ainsi ensevelies au dedans de nous ! Oh ! quel champ de mort que cette âme ! » (p. 132 s.).

Le cinquième chapitre traite de l'application du principe aux différentes situations religieuses. Vinet y parle d'abord du mode de la manifestation. « La foi vraiment sérieuse, la foi passée en vie produit deux effets qui se balancent : le premier, de nous armer de franchise ; le second, de nous inspirer la réserve » (p. 136) ; « la réserve annonce d'avance une religion non seulement aimable, mais sainte ;... la religion n'est pas tant un idiome qu'il faut apprendre à parler couramment, qu'une vie qu'il s'agit de s'approprier par l'action ; et notre âme doit offrir à la vérité sainte un foyer plutôt qu'un écho » (p. 139).

Puis, Vinet se demande comment une croyance positive doit se comporter en face d'une autre croyance positive. Il répond : « Mieux vaut, à nos yeux, le danger d'un conflit que la profonde insociabilité au prix de laquelle on l'éviterait » (p. 140). « Ce n'est pas nous qui provoquerons, en tout état de cause, une polémique entre deux sectes rivales ; mais ce n'est pas nous aussi qui croirons tout gagné pourvu qu'elle soit évitée » (p. 142 s.). En troisième lieu, Vinet examine quelle conduite adopter envers ceux « qui n'ont pas de croyance positive, ni même de conviction religieuse ». Sa pensée à ce sujet est la suivante : « Je n'ai point annoncé que je venais pousser à la franchise les seules convictions chrétiennes, les seules croyances orthodoxes, mais les convictions en général. Je suis le représentant de toutes ou d'aucune. Je suis venu leur ouvrir à toutes la bouche ou la fermer à toutes » (p. 149). « Ce qu'on doit craindre pour la religion, ce ne sont pas des attaques qui l'avertissent ; au contraire il les faudrait désirer ; ce qui est à craindre pour elle, c'est la dissimulation qui la ronge et la putréfie. Ses plus redoutables ennemis ne sont pas ceux qui se déclarent, mais ceux qui se cachent » (p. 155).

Au chapitre VI, Vinet parle des différents modes de la manifestation. Il se demande entre autres comment un homme, qui occupe

une situation politique en vue, doit se comporter au point de vue religieux. « C'est une opinion assez générale que, dans la disposition actuelle des esprits à l'égard de la religion, le croyant doit renoncer à toute carrière politique ou faire entièrement abstraction de sa foi, si ce n'est comme motif de ses actes et comme direction intérieure de sa vie » (p. 168). Vinet réfute cette opinion : « Le christianisme, à travers le mépris qu'on affecte pour lui, est encore la chose la plus puissante, la seule puissante peut-être. Ce n'est pas lui qui est faible, ce sont les chrétiens. Est-il plus méprisé de nos jours qu'il l'était à sa naissance ? Lui pouvait-on, avec plus d'apparence qu'aujourd'hui, promettre l'empire du monde ? Il l'a obtenu... Ayez la même foi, et vous verrez les mêmes merveilles. Vous faites injure au bon sens et à la conscience de ceux devant qui vous n'osez pas vous produire. Ce qu'ils méprisent, et avec raison, c'est la foi qui se cache, qui se dissimule, qui se dément ; mais la foi franche et calme leur impose » (p. 170 s.). « Le monde est ainsi fait que le moment du christianisme revient toujours dans la vie des sociétés, et que ses conseils finissent par être suivis, même sans être acceptés » (p. 172).

Le second objet que Vinet met en discussion, c'est l'association. « Il y a dans la religion d'un homme deux éléments : croyance et culte ; la croyance est individuelle, le culte ne l'est pas exclusivement. On ne s'associe pas pour croire, mais on s'associe pour adorer » (p. 172). « Dieu n'a pu faire une religion pour un homme, ni pour chaque homme. La vraie religion n'est pas une vérité individuelle, mais une vérité humaine, une vérité pour tous les hommes » (p. 176). Assurément, il y a lieu de faire les plus expresses réserves à l'endroit des communautés religieuses et de l'Eglise : « Voyez cette communauté, cette Eglise : ne dirait-on pas que les individus qui la composent sont d'accord entre eux sur tous les points ? Il s'en faut bien cependant, et ce silence qui vous semble un signe d'unanimité couvre mille divergences craintives et s'explique par mille concessions mutuelles » (p. 176). « Partout il y a dans les termes, dans les pratiques, dans les rites, quelque chose à quoi résiste mon esprit ou répugne mon cœur » (p. 177). Vinet précise comme suit son attitude à cet égard : certes, toute communauté religieuse suppose une entente préalable sur quelques points fondamentaux de doctrine. Mais elle n'exclut pas, au reste, une certaine divergence de conceptions. « Je dis plus, elle réclame, dans son propre intérêt, la franche expression de ces divergences. Pourquoi ?... parce que l'unité n'est certaine que quand

la liberté est prouvée... parce que cette profession est un exercice de conscience qui profite à la communauté, dont le premier intérêt est la culture même de la conscience » (p. 178).

Après avoir ainsi prouvé, dans la première partie de son œuvre, la nécessité de la manifestation des convictions religieuses, Vinet aborde, dans la seconde, les institutions dans leurs rapports avec la manifestation des convictions religieuses.

Les deux premiers chapitres traitent de la persécution et de la protection. « La franche manifestation des convictions religieuses est donc un droit, puisqu'elle est un devoir. Ce droit cherche des garanties au sein de la société, où il est appelé à s'exercer » (p. 191). Mais certains chrétiens se sont demandé si la persécution n'était pas un bien et si, conséquemment, il était permis de réclamer comme un droit la liberté de conscience. La position de Vinet à cet égard est la suivante : « Le devoir n'est pas de tout souffrir, mais de tout souffrir pour le devoir ». A côté des grâces qu'elle apporte, la persécution comporte aussi des dangers, surtout lorsqu'elle est cherchée et désirée. Mais si Vinet refuse de considérer la persécution comme la condition normale de l'Eglise, il ne souhaite pas davantage la protection exclusive d'une confession particulière. « Nous voulons que la manifestation des convictions religieuses soit protégée, mais protégée comme le droit de tous, et par conséquent sans distinction de croyances. Nous ne voulons pas qu'une croyance particulière soit protégée, ni, en général, ceux qui croient quelque chose à l'exclusion de ceux qui ne croient rien » (p. 200). Toute protection d'une dénomination religieuse déterminée entraînerait nécessairement la persécution de toutes les autres. « Toute religion protégée... a fini par persécuter... ; rien n'est dangereux comme un théologien puissant » (p. 202 s.).

Quand la société a une religion, l'individu n'en peut plus avoir. Certes, il y a « une sorte d'individualité nationale », que crée cette masse d'intérêts et d'affections, de craintes et d'espérances, de préjugés même qui sont communs à tous. « Mais jamais individu n'a pu jeter dans ce fonds commun ce qui n'est pas à lui... la vérité et Dieu » (p. 219). Mais cela ne concerne pas l'Eglise. « L'Eglise, au contraire, part de la donnée de l'individualité. » Sans doute, la religion implique aussi un élément social, « et la forme complète d'une vraie religion, c'est une Eglise... mais cette société n'est religieuse que dans ce sens qu'elle est composée d'individus religieux, qui ont mis en commun ce

qu'ils avaient de commun, chacun se réservant le reste. Elle ne prétend pas être religieuse par elle-même, comme société, et pour ainsi dire avant les individus dont elle se compose ; elle ne les a pas faits ce qu'ils sont ; ils l'ont faite et la font incessamment ce qu'elle est ; ce sont, en un mot, les individus qui sont religieux, non la société ».

Il en va tout autrement quand la religion est protégée par l'Etat. L'idée du christianisme d'Etat aurait, selon Vinet, les conséquences les plus funestes : « elle a fait naître la religion du sol et non du ciel ; on s'est accoutumé à la recevoir toute faite des mêmes mains qui font la police et qui perçoivent l'impôt ; on ne croit pas tant à la parole de Dieu, ni même à l'Eglise, qu'à l'Etat » (p. 229). « Le crime des Eglises d'Etat n'est pas tant d'empêcher les convictions de se manifester, que de les empêcher de se former ; leur crime est de nier tacitement la conscience et la religion » (p. 230). « Le sacrilège et l'adultère, ce sont les deux caractères de l'alliance, suivant que l'on songe à l'Etat qui a porté la main sur un inviolable dépôt, ou à l'Eglise qui l'a livré » (p. 233).

Après avoir montré, dans le chapitre III, qu'on ne doit pas traiter les questions fondamentales de la vie du point de vue de leur utilité, et que la facilité d'une solution ne la recommande pas nécessairement aux yeux de la vérité, Vinet, dans le chapitre IV, en arrive à définir l'essence de l'Etat. On a dit : L'Etat doit reproduire l'homme tout entier ; il devrait donc aussi englober le domaine religieux. Vinet réplique : « L'Etat représente la force brutale » (p. 254), « l'Etat est l'homme moins la conscience » (p. 256). Plus positivement il développe son affirmation : « L'Etat n'est ni tout ni partie de l'être humain, mais une institution divine née de la nature de cet être, de ses besoins, nécessaire à son développement et complétant son existence... il y a correspondance et non identité ; l'Etat est humain, l'Etat n'est pas l'homme » (p. 257).

Certes, dans l'état de création parfaite, avant la chute, il y aurait par hypothèse unité entre l'Etat et l'Eglise, il y aurait « une société en qui se retrouve identiquement tout ce qui constitue chacun de ses membres, une société... pour qui se réalise continuellement... le sentiment unanime de la présence de Dieu ». Mais cet homme, Adam avant la chute, « est aboli pour jamais ; les mesures que la divine miséricorde a prises pour la restauration de l'homme peuvent l'élever à une gloire aussi grande, plus grande peut-être, mais *autre* que sa gloire primitive » (p. 282). « Identifier l'Eglise avec l'Etat, c'est oublier

non seulement la chute, mais l'épreuve, c'est-à-dire le dessein de Dieu qui a voulu rendre l'homme responsable et n'a pu le rendre responsable sans le rendre individuel. » En ce sens, on peut dire de la chute : *felix culpa*.

Jusqu'ici, Vinet a parlé de la religion en général, et montré qu'il est impossible d'unir à l'Etat toute forme de religion qui en possède les principaux éléments, l'affection, la spontanéité, l'individualité, l'absolu. Dans le chapitre V, il se propose de démontrer que le christianisme, tout particulièrement, exclut toute alliance. Il est amené ici à faire les déclarations les plus capitales et les plus puissantes de l'ouvrage : « Cette doctrine qui heurte de front toutes les doctrines des sages (I Cor. III, 20), cette doctrine qui proclame que, si quelqu'un pense être sage dans ce monde, il doit devenir fou pour devenir sage, cette doctrine ne saurait, à son état de pureté, être la doctrine de l'Etat. ...Le christianisme n'a pu devenir religion d'Etat qu'à condition d'être sage, de n'être pas fou, c'est-à-dire de n'être pas ce qu'il est » (p. 295 s.).

« L'Etat, fondé dans des vues de conservation et de prospérité temporelle, n'a jamais pu songer sérieusement à attacher sa destinée à celle du christianisme, dont la vie n'est qu'un péril sans cesse renaissant, une perpétuelle agonie, et qui se reconnaît à peine lorsqu'il cesse de combattre et de souffrir » (p. 296 s.). « Quand je suis faible, je suis fort, disait saint Paul. Cette devise du chrétien est la devise du christianisme... Ce que les hommes appelleraient imprudence, c'est bien souvent sa prudence à lui, par la même raison que ce qu'ils appellent folie est sa sagesse. Il vit de ce qui fait mourir les œuvres humaines, l'anxiété, l'ignorance de l'avenir, la témérité. Au moins est-il vrai que sa prudence, car il en a une, n'a rien de commun avec la prudence mondaine ; et que la politique du christianisme cesse d'être chrétienne dès qu'elle cesse de paraître étrange et absurde aux hommes du monde » (p. 298 s.). « Protéger, c'est la forme la plus honnête et la plus sûre de la contrainte. Nous n'étouffons pas cette force que rien ne saurait étouffer ; mais nous la comprimons ; nous ne détruisons pas le principe de cette vie, mais nous l'assoupissons ; nous l'endormons peu à peu dans l'aise et dans la sécurité » (p. 302). « Si jamais le grand adversaire de la vérité s'applaudit intérieurement de son habileté, ce fut lorsqu'il eut inventé cette nouvelle forme de persécution que les hommes appellent protection. D'un même coup, substituer la

vue à la foi, endormir la vigilance, créer la fiction d'une religion collective, enfermer la liberté dans un invincible réseau qui, toujours la retenant captive, ne se fait sentir qu'à la dernière extrémité ; en un mot, séparer insensiblement le christianisme des sources où il puise et renouvelle sa vie, c'est un trait de génie digne de celui en qui réside le génie du mal » (p. 302 s.). « Hommes pieux, hommes fidèles ! Secouez ce sommeil qui vous berce dans des rêves funestes, ouvrez enfin les yeux ; ...rejetez loin de vous de vaines garanties ; préférez un état précaire, préférez tous les périls à cette sécurité fatale ; c'est la sûreté qui fait votre danger, c'est le danger qui fait votre sûreté. Tout est fictif, tout est faux dans le système auquel vous vous êtes rattachés ; il nie le caractère exclusivement individuel de la religion ; il affirme ce que vous ne pouvez pas croire : l'existence d'un peuple chrétien, d'un Etat chrétien, d'un monde chrétien » (p. 303).

Dans le chapitre VI, Vinet réfute plusieurs objections de second ordre à sa thèse de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Dans les chapitres VII, VIII et IX, il soulève la question : « L'Eglise n'a-t-elle pas besoin de l'Etat ? » et y répond sans ambages : Non. « Je vois très bien, très clairement, ce que l'Etat peut ôter à l'Eglise, mais je me fatigue à chercher ce qu'il pourrait lui donner. Des dons célestes ? Ils ne viennent que du ciel. Des avantages temporels ? Elle ne peut les accepter » (p. 334). « Si l'on nous demande : Que voulez-vous que la religion devienne sans l'appui de l'Etat ? nous répondrons simplement : Qu'elle devienne ce qu'elle pourra ; qu'elle devienne ce qu'elle doit devenir ; qu'elle vive si elle a de quoi vivre, qu'elle meure si elle doit mourir : *sit ut est, aut non sit* » (p. 338).

Au dixième chapitre surgit logiquement la question inverse : L'Etat n'a-t-il pas besoin de l'Eglise ? Vinet la précise ainsi : « L'Etat, pour atteindre son dernier but, qui est le perfectionnement et le bonheur de ses membres, peut-il se passer de l'Eglise ? » et il répond : « Non, l'Etat ne peut se passer de l'Eglise, en tant que l'Eglise est la forme nécessaire de la religion, la manifestation et le moyen de la vie religieuse » (p. 387). Mais cela n'implique pas un retour à l'Eglise d'Etat, au contraire : « Si donc il est de l'intérêt de la société d'avoir des citoyens religieux, ce n'est pas compromettre cet intérêt, c'est le servir que de vouloir que la religion soit libre, et par conséquent entièrement indépendante de l'Etat » (p. 390). « Le sentiment religieux est si essentiellement individuel et libre que tout ce qui est pris sur sa

liberté, sur son individualité, est pris sur sa vie » (p. 392). On objecte souvent, continue Vinet, que la séparation de l'Eglise et de l'Etat compromet l'unité politique ou nationale. C'est le contraire qu'il faudrait dire : « L'adoption d'un culte par l'Etat non seulement ne fortifiera pas l'unité nationale, mais elle portera le plus grand dommage à cette unité nationale qu'on a prétendu renforcer... Car, dans un pays où il y a plusieurs sectes, l'institution qui crée un privilège exclusif en faveur d'une secte est sans doute très peu favorable à l'unité nationale » (p. 401 s.).

Quant au sort de l'école sous la séparation, Vinet constate que l'école d'Etat, déjà maintenant, n'est plus chrétienne, à proprement parler : « A présent, l'école ne demande à la religion qu'un souffle vivifiant qui ne lui manquera jamais. Il n'est pas nécessaire pour cela que l'Eglise prenne l'école à bail et à ferme ; puis, chaque Eglise aura son école, si le besoin s'en fait sentir, et l'on peut compter que l'instruction ne déperira point entre ses mains » (p. 411). Puis, Vinet remarque que, si l'alliance entre l'Eglise et l'Etat se continue, l'Eglise sera contaminée par le panthéisme : « Partout le panthéisme, s'il ne peut renverser la religion chrétienne, qui est dans un sens excellent la religion de l'individualité, veillera au maintien des Eglises d'Etat ». L'idée de l'Eglise d'Etat est un « fragment de panthéisme ». « Quand l'Etat est une personne, l'individu cesse de l'être » (p. 413).

Dans le chapitre XI, Vinet étudie les moyens qui permettraient de passer progressivement du système en vigueur, celui de l'union, à celui qu'il préconise, celui de la séparation, et il termine par un résumé impressif de son ouvrage. « La conviction, à l'époque où nous vivons, ne diffère pas assez de l'opinion. Elle s'appuie trop sur le raisonnement, pas assez sur la conscience. La conscience est trop peu interrogée, trop peu exercée. On ne lui demande point assez le témoignage et la confirmation des vérités premières » (p. 442). Sans doute, il se trouve encore des hommes « qui ont su interroger leur conscience... Ces hommes-là, nous les honorons jusque dans leurs erreurs, parce qu'ils maintiennent par leur exemple et garantissent contre la prescription la première des vérités morales, la réalité et la sainteté de leur conscience. Ils réhabilitent les principes dans un siècle qui ne croit plus aux principes » (p. 442 s.). Mais ces hommes ne poussent pas assez loin ; sinon ils trouveraient non seulement des fragments de la vérité, mais la vérité tout entière, l'Evangile. « L'Evangile est caché au fond de toute conscience, c'est-à-dire cet Evangile intérieur qui ne serait

rien sans l'Évangile extérieur, mais sans lequel aussi l'Évangile extérieur ne serait rien » (p. 443). Mais celui-là seul peut pénétrer à cette profondeur, auquel la grâce de Dieu en accorde la volonté. « L'Évangile est la conscience de la conscience même ; ...le christianisme est la conscience elle-même élevée à sa dernière puissance. Le chrétien est donc l'homme de conviction par excellence ; et si quelque conviction se conserve dans le monde, s'il est encore des hommes de principes et de foi, c'est aux germes qu'il a semés, et à la direction qu'il a donnée, que la société devra ces hommes, si rares aujourd'hui... Notre siècle, abusé tout à la fois et désabusé, notre siècle, qui s'est mis à croire d'enthousiasme à la matière afin de croire à quelque chose, et à qui ses triomphes sur la matière ne font que rendre plus sensible son appauvrissement et sa déchéance, notre siècle à qui tout abonde et tout manque, sentirait ses forces renaître dans cette atmosphère divine, et ses ailes, renouvelées comme celles de l'aigle, l'enlèveraient, rajeuni et radieux, vers ce soleil de justice qui porte dans ses rayons la santé, la gloire et la vie ! » (p. 444 s.).

II

Voilà la parole d'Alexandre Vinet qui, selon Lutteroth, « a de l'écho à travers les siècles ». Il n'en est pas un parmi nous, je le pense, qui puisse se soustraire à la puissance de cette parole. Et pourtant, nous ne pouvons nous borner à la répéter simplement et à la publier au milieu de notre époque dans la forme dans laquelle elle a été prononcée. Si nous l'examinons à la lumière de l'Évangile, nous devons en dégager un noyau permanent d'une enveloppe passagère.

Sur trois points, en particulier, il me semble que la pensée de Vinet soit à corriger. En premier lieu, sa compréhension du monde et de l'homme doit être modifiée. Il est certain que Vinet savait quelque chose de la chute et de la création déchue. Le premier de ses *Discours sur quelques sujets religieux* (1831) commence par la puissante affirmation : « L'humanité s'est séparée de Dieu ; les orages des passions ont brisé le câble mystérieux qui retenait le navire au port ». Et, dans l'un des deux discours sur « L'homme privé de toute gloire devant Dieu », nous lisons : « Nous croyons au naufrage de l'humanité ; nous croyons que sa nef malheureuse a péri ; les débris de cette

grande catastrophe errent sur les ondes ». De même, dans l'*Essai* lui-même, Vinet rappelle plusieurs fois l'amère vérité de la chute. Et pourtant sa compréhension du monde et de l'homme ne me paraît pas découler assez conséquemment et assez clairement de cette affirmation de la chute. On trouve chez Vinet, à côté de la compréhension chrétienne du monde et de l'homme, une forte teinte d'idéalisme.

Il définit quelque part la société comme « un établissement intellectuel et moral créé pour le culte de la vérité ». Cette vérité morale plane dans les hauteurs éternelles. Mais, dans leur conscience, les hommes en possèdent encore le souvenir. C'est ainsi que, par leur conscience morale, les hommes peuvent créer une histoire progressive, une histoire qui monte, si l'on ose dire, quand ils manifestent leurs convictions morales. « Il se peut que le progrès de l'humanité ait une allure essentiellement révolutionnaire et ne se doive accomplir que par secousses et par soubresauts ; mais malheur et honte à l'humanité si jamais elle y consentait, et qu'elle renonçât à mettre sa part de pensée, de conscience et de volonté dans les renouvellements qu'elle subit ! » Le mot d'ordre de Vinet sur ce point sera donc : Voie libre aux hommes de conscience, voie libre aux hommes de conviction, et la société se perfectionnera progressivement !

A côté de la conscience morale, l'humanité possède aussi, selon Vinet, une conscience religieuse. Dans la profondeur de son âme, tout homme peut trouver sa relation avec l'infini, relation qui augmente sa valeur et qui contribue au progrès de l'humanité, quand elle est manifestée. « Toute religion est une liberté... aux yeux de la société, la conviction religieuse d'un homme constitue sa signification, mesure sa valeur, prédit sa vie. »

Cette conception idéaliste de l'homme s'exprime également dans la notion d'individualité, si importante pour Vinet. Il concède certes que l'individualité n'est qu'un résultat du péché, mais il peut affirmer en même temps : « Cet état peut valoir autant, et mieux peut-être, que le premier état » et il peut dire : *felix culpa* ! L'intention de Dieu aurait été de rendre l'homme responsable et il ne pouvait le rendre responsable sans le rendre individuel. Dans son essai *Sur l'individualité et l'individualisme*, on lit : « Il faut croire que l'individualité n'est pas un vice de la nature ; car, s'il en était ainsi, les plus grands scélérats seraient éminemment individuels, tandis que souvent ils le sont le moins... et, en revanche, les hommes qui ont le plus honoré l'hu-

manité ont eu un caractère très prononcé et très distinct »⁽¹⁾. Pour Vinet, la richesse intacte de la création se reflète donc, en une certaine mesure, dans les individualités humaines.

Il faut donc bien dire que le libéralisme de Vinet n'est pas seulement le libéralisme formel de l'opposition à l'État, mais qu'il est encore, jusqu'à un certain degré, un libéralisme philosophique issu d'une conception idéaliste du monde et de l'homme.

Il convient aussi de faire quelques remarques à propos de la notion d'Eglise chez Vinet. Assurément, Vinet peut dire d'une manière admirablement profonde et puissante que, dans la foi chrétienne, il s'agit d'un fait objectif, qu'en Jésus-Christ s'est accomplie la révélation de Dieu, que quelque chose qui n'est pas de ce monde est entré dans ce monde. Dans le second discours de *L'étude sans terme*, nous relevons cette page remarquable : « Cette vérité dont la substance est un fait que nous n'avons pu créer, que nous ne pouvons pas même concevoir, nous a été révélée ; et de même qu'il ne nous appartient pas de l'inventer, il ne dépend pas de nous de la croire... Et néanmoins, il s'en faut tant qu'elle soit sans contact avec notre nature, qu'au contraire elle correspond, elle s'unit intimement à tout ce que notre nature a de plus profond et de plus inaltérable... En un mot, née dans une région infiniment plus haute que notre raison et que notre nature, elle se rejoint et forme un tout continu avec les vérités invincibles dont notre nature et notre raison nous rendent témoignage ; seulement ce ne sont pas nos pensées qui se sont prolongées jusqu'à elle, mais elle qui, descendant du sein de la lumière inaccessible, est venue s'ajouter à nos pensées »⁽²⁾.

Pourtant, il s'en faut que Vinet fasse pleinement valoir, dans ses développements sur l'Eglise et la foi chrétienne, la connaissance qu'il possède du caractère objectif de la foi chrétienne. Ici aussi, l'idéalisme s'y mêle sans cesse et dans une forte proportion.

Vinet peut dire, par exemple : « La religion est un sentiment ; on ne peut rien dire de moins, on ne peut rien dire de plus... elle est toute concentrée dans le sentiment ; elle ne règle d'autres rapports que ceux de l'invisible avec l'invisible ». Ou bien : « La liberté doit être la vie de la religion s'il est vrai qu'elle soit la vie de toutes les activités intérieures de l'homme ; toutes nos puissances morales réclament la spontanéité ». Ou encore : « Tout pour l'esprit, tout par l'esprit, voilà

(1) *Philosophie morale et sociale*, t. I, p. 325. — (2) *Discours*, p. 387 s.

la devise de toute religion qui croit en soi... car la religion n'est autre chose que le triomphe de l'invisible sur le visible, de l'esprit sur la matière ». Ou enfin Vinet rappelle le mot de Lessing selon lequel la recherche de la vérité serait plus importante que la vérité même et il ajoute que cette maxime s'applique aussi à la religion. On voit que la foi chrétienne, qui vit de la révélation de Dieu en Jésus-Christ, se transforme à l'occasion, chez Vinet, en une religiosité romantique et expérimentale, ou en un spiritualisme idéaliste.

Pour la même raison, on ne trouve pas uniquement, au centre de la théologie de Vinet, la révélation objective et divine ; on y trouve aussi, à l'occasion mais très nettement, la liberté religieuse et la spontanéité du sujet. Touchant l'Eglise chrétienne, il peut écrire : « Rien ne commande à l'individu la suppression de ses convictions particulières ». Bien plus, cela même est le propre de l'Eglise chrétienne qu'elle résulte « de la donnée de l'individualité ». On lit aussi : « Le Christ a consacré le principe de l'individualité religieuse... ; le christianisme est l'avènement définitif de la religion individuelle. ; le sentiment religieux est si essentiellement individuel et libre que tout ce qui est pris sur sa liberté, sur son individualité, est pris sur sa vie ». Nous admettons, certes, que la foi chrétienne est une décision, libre de toutes les contraintes humaines, et que la filialité divine de l'homme, saisie par la foi, implique la liberté la plus complète et la plus vraie. Mais cette liberté, en fin de compte, n'a rien à voir avec l'individualité religieuse. On pourrait, au contraire, lui appliquer la parole : « Ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ qui vit en moi ».

Le subjectivisme de cette position n'a pas été sans influencer la notion d'Eglise. Sans doute, Vinet affirme : « Je ne nie point l'Eglise, je reconnais, avec le symbole des apôtres, l'Eglise universelle gouvernée au nom de Jésus-Christ par le Saint-Esprit ». Ou bien : « L'Eglise est une école d'enseignement mutuel, sous un instituteur suprême, qui ne parle pas seulement à quelques moniteurs, mais directement à l'école entière, dans le but que chacun à son tour et à sa manière devienne l'instituteur de chacun ». Mais il conçoit les églises visibles comme des associations religieuses, organisées à la manière de n'importe quelle autre société : des individus se réunissent en associations religieuses à cause d'une expérience religieuse commune et en vertu de leur liberté. Or, il est certain que les églises empiriques sont autre chose que l'Eglise universelle de Jésus-Christ, mais ce qui détermine leur essence, ce n'est pas le sentiment subjectif des individus

qui les composent, c'est bel et bien — quelque imparfaitement que puisse être remplie cette mission — la volonté d'annoncer et de présenter le salut objectif de Dieu.

En troisième lieu, nous devons mettre un point d'interrogation devant les déclarations de Vinet sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Pour Vinet, la fin propre de l'Etat est « de recueillir et de sauver les libertés individuelles ». Mais Vinet lui-même ne peut maintenir dans tous les cas cette notion toute formelle d'un Etat qui serait un simple instrument d'ordre. Déjà dans le *Mémoire en faveur de la liberté des cultes* (1826) il devait reconnaître à l'Etat un but plus positif et plus concret : l'Etat existe, dit-il, pour garantir les trois valeurs que représentent la sécurité, la propriété et la pudeur. Par là, il concède déjà à l'Etat, bien qu'en une mesure encore modeste, une certaine volonté concrète, un certain programme de culture. Dans l'*Essai*, il va plus loin et accorde même aux Etats la qualité de personnes morales. L'Etat représente la volonté commune du peuple. « Les personnes réelles dont un peuple est composé ont mis en commun ce qu'elles pouvaient mettre en commun. Cette masse d'intérêts et d'affections, de craintes et d'espérances, de préjugés même communs à tous, crée une sorte d'individualité nationale »... L'Etat est « une institution divine née de la nature de cet être, de ses besoins, nécessaire à son développement et complétant son existence ». La fin dernière de l'Etat est « le perfectionnement et le bonheur de ses membres ». Ainsi, selon Vinet, l'Etat n'est pas seulement un instrument d'ordre purement formel, mais il possède, sous une forme plus ou moins libérale, plus ou moins totalitaire, une certaine volonté de culture, il représente un certain contenu moral. Mais cette volonté de culture, cette éthique ne sont pas un donné immuable, elles sont sans cesse formées par le peuple lui-même, ou par une fraction du peuple, petite ou grande. Elles sont donc constamment modifiables.

S'il en est ainsi, pourquoi l'Eglise n'aurait-elle pas le droit, et même le devoir de contribuer à former la volonté de l'Etat ? Sur le fond, Vinet en conviendrait bien avec nous : il a écrit son *Essai* pour engager les chrétiens, et surtout ceux d'entre eux qui participent à la vie politique, à manifester leurs convictions et à sauver ainsi le monde politique. Mais pourquoi l'Eglise ne pourrait-elle pas contribuer à former la volonté de l'Etat en concluant avec lui une certaine alliance et en remplissant sa mission auprès du peuple par les moyens que l'Etat, par exemple l'école d'Etat, mettrait à sa disposition ? Cer-

tes, Vinet avait raison en ceci : si cette alliance devait aboutir à une protection totale, à une absorption de l'Eglise par l'Etat, l'Eglise se renierait elle-même en la concluant, elle tomberait sous la domination de l'Etat. L'Eglise se renierait également si elle se servait de la force brutale de l'Etat pour contraindre à croire les hommes qui ne veulent ou ne peuvent accepter le témoignage de l'Eglise. Mais, abstraction faite de ces deux erreurs qu'on peut éviter, l'alliance de l'Eglise avec l'Etat n'est pas nécessairement « adultère » et il n'est pas nécessairement vrai de dire que, « si l'Etat a une religion, l'individu n'en peut plus avoir ». Au contraire, on devra dire : l'Etat, collectivité d'hommes pécheurs, donne à l'Eglise le droit et même la mission d'adresser son message officiellement à tout le peuple. On ne peut affirmer qu'un tel christianisme d'Etat diminue la responsabilité de l'Eglise et de ses membres : il l'augmente bien plutôt, et cette responsabilité devient singulièrement grave.

III

Après avoir entendu une thèse — la pensée de Vinet — et une antithèse — nos remarques critiques — il est temps que nous terminions rapidement par une synthèse. Ce qui s'impose tout d'abord, c'est une vue remarquablement profonde sur la condition humaine. Vinet l'a formulée ainsi, dans un des *Discours sur quelques sujets religieux* : « Tout convaincu que nous sommes que l'humanité est déchue, nous ne concevons pas qu'elle soit devenue étrangère à tout sentiment moral ; nous croyons apercevoir au travers de sa corruption des traces de justice et de bienveillance, traces brillantes quelquefois, auxquelles on ne peut refuser de l'admiration ;... que l'homme soit content de nous ; nous lui avons fait sa part ; qu'il s'entoure de ces splendides lambeaux, qu'il les admire, qu'il essaie d'en revêtir et d'en parer sa nudité ; nous y consentons ; nous allons plus loin ; nous respectons ces lambeaux et nous savons pourquoi ». En effet, on ne comprend pas l'histoire du monde et celle de l'homme tant que l'on ne sait pas qu'il s'agit là de restes d'une création parfaite, de ruines d'un édifice jadis admirable.

Mais ces restes sont tellement pénétrés du péché du monde qu'ils ne sont nullement capables de susciter un progrès véritable de l'histoire humaine, à plus forte raison qu'ils ne peuvent aucunement nous

conduire au royaume de Dieu. Au contraire, ces splendides lambeaux, dont l'humanité couvre sa nudité, lui causent sans cesse de nouvelles catastrophes. De profondes convictions morales ne sont-elles pas à la base de l'individualisme et du socialisme, du libéralisme et du démocratisme, du nationalisme et du fascisme ? Mais où conduisent ces mouvements ? Aux excès de l'économie capitaliste, aux terreurs de la Révolution française, aux camps de concentration de Sibérie, aux horreurs de la guerre moderne !

C'est pourquoi nous ne pouvons partager l'optimisme confiant de Vinet et crier avec lui : Place libre à toutes les convictions religieuses et morales ! Mais nous sommes pressés d'autant plus d'écouter l'appel de Vinet : il faut que, dans le chaos de tant de manifestations de convictions morales et religieuses, la chrétienté manifeste sa conviction chrétienne.

A vrai dire, il ne s'agit pas ici, en premier lieu, d'individualités subjectives. Il s'agit de la chose de Dieu, de l'envahissement de l'ancien monde de la chute par le nouveau monde de Jésus-Christ, il s'agit du règne de Dieu dans sa souveraineté et son individualité. Devant le Seigneur Jésus-Christ et son royaume, aujourd'hui plus que jamais, toutes les individualités doivent disparaître, aussi bien les individualités particulières de M. X et de M^{me} Y que les individualités collectives de nos confessions et de nos dénominations. La résurrection et le retour de Christ, voilà les seuls pôles de l'Eglise et de ses membres.

Sur ce fond la pensée de Vinet se détache d'autant mieux : « Le christianisme est l'avènement définitif de la religion individuelle » ; cela signifie que la foi chrétienne ne va pas de soi, qu'elle n'est pas non plus l'affaire d'une collectivité anonyme, mais qu'elle est une décision entièrement personnelle, un acte d'audace inouïe. En ce sens, le message de Vinet reste hautement actuel.

La pensée de Vinet reste également entière, lorsqu'il prêche, avec une exigence et une intensité prophétiques, la « manifestation » de la foi chrétienne. « Le christianisme est un témoignage ou un martyr : tout chrétien est martyr et n'a d'autre fonction sur la terre que d'annoncer les vertus de Celui qui l'a appelé des ténèbres à sa merveilleuse lumière ; ainsi, le caractère propre et le premier sceau du christianisme, c'est le témoignage, c'est la confession ; ainsi le premier crime envers Dieu, c'est le silence. » Cette exigence ne revêt-elle pas aujourd'hui une importance considérable, quand des mouvements de

tout ordre confessent avec une audace inouïe leur vérité relative, parfois démoniaque, quand la structure même du monde, en peu d'années, s'ébranle et se modifie devant leurs affirmations ? Les enfants de lumière seraient-ils moins actifs que les enfants du siècle ? Ne confessaient-ils pas avec une audace égale la vérité totale et divine qui leur a été confiée ?

Nous arrivons au dernier point : Que reste-t-il du programme de Vinet relatif à la séparation de l'Eglise et de l'Etat ? Nous avons vu que la rigueur avec laquelle Vinet défendait ce principe n'est pas soutenable. Il est possible qu'une Eglise remplisse mieux sa mission à l'égard du peuple tout entier quand elle travaille en contact étroit avec le gouvernement de ce pays. Mais il n'en faut pas conclure que les puissants écrits de Vinet sur ce sujet aient perdu toute importance. Avec une insistance qui nous contraint à prêter attention, ils crient à toutes les Eglises qui sont encore Eglises d'Etat, sous une forme ou sous une autre : lorsque vous êtes Eglises d'Etat, restez entièrement l'Eglise de Jésus-Christ, ne vous laissez pas enrôler au service des institutions humaines et pécheresses. Conservez votre *πολίτευμα ἐν τοῖς οὐρανοῖς* dans tout son paradoxe et toute sa transcendance ! Quant aux Eglises qui sont libres ou qui sont contraintes par un Etat hostile à s'engager dans la voie de la séparation, Vinet leur rappelle avec autant d'insistance : l'Eglise de Jésus-Christ est fondée sur elle-même, c'est pourquoi, soyez avec courage des Eglises libres. Ne vous retirez pas en vous-mêmes, mais, sachant que le message qui vous est confié est toujours un message pour tout le peuple et pour le monde entier, soyez la lumière du monde et le sel de la terre, avec la fidélité totale qui caractérise le témoin.

Dieu fasse que cet héritage d'Alexandre Vinet devienne vivant pour nous aussi et pour nos Eglises !

Bâle.

Ernst STÆHELIN.